



Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne

Le développement durable, un levier de positionnement.

Signé en octobre 2016 par le Canada et l'Union européenne, l'Accord économique et commercial global (AECG) stimulera le commerce entre les entreprises canadiennes et le deuxième marché mondial. Fait marquant, l'AECG est le premier accord de libre-échange canadien à contenir un chapitre sur le commerce et le développement durable. En effet, ce chapitre stipule notamment que les pays signataires devront inciter les entreprises à intégrer les meilleures pratiques d'affaires en matière de responsabilité sociale. Pour les PME canadiennes tournées vers l'exportation, quelles seront les implications de cet engagement en développement durable ?

« Pour l'instant, il est difficile de connaître les mesures qui découleront de ce chapitre suite à la ratification de l'AECG. Toutefois, on peut s'attendre à ce que les pays européens, qui ont fait pression pour l'intégration de la « clause développement durable », intégreront plus rapidement des exigences ou offriront des avantages concurrentiels dans leurs appels d'offres publics aux bonnes pratiques en développement durable des entreprises », précise Nicolas Gagnon, directeur général du Centre québécois de développement durable (CQDD). « Il est fort à parier que les entreprises européennes, généralement plus avancées en développement durable que les entreprises canadiennes, bénéficieront davantage de cette clause en développement durable au sein des marchés publics. Ainsi, les entreprises québécoises exportatrices ont avantage à prendre le virage en développement durable si elles veulent être plus compétitives » poursuit-il. Un forum sera mis sur pied dans les mois qui suivront la ratification de l'entente afin de consulter les organisations de la société civile sur les modalités d'application de la clause de développement durable de cadre des relations commerciales entre le Canada et l'Union européenne.

« Les marchés internationaux ont une tendance vers le développement durable et les PME exportatrices québécoises devront être innovantes sur les aspects de responsabilité sociale et de développement durable afin de se démarquer et affronter la concurrence internationale », affirme Nadine Brassard, directrice générale et commissaire à l'international chez SERDEX International. La signature de l'AECG envoie un signal supplémentaire comme quoi le positionnement en développement durable des entreprises est un levier pour accroître leur compétitivité et les aider à mieux répondre aux nouvelles exigences et attentes des grands donneurs d'ordre, et ce, même sur les marchés mondiaux.

Afin de mieux informer les entreprises de ces nouvelles attentes en développement durable, le CQDD documente présentement comment le développement durable se traduit dans les pratiques d'approvisionnement de 75 grands acheteurs sur les marchés internationaux. Les entreprises pourront ainsi mettre en place les améliorations nécessaires leur permettant d'être mieux positionnées pour répondre à ces nouvelles attentes et décrocher plus facilement des contrats. Pour en savoir davantage sur le développement durable en entreprise, visitez le site www.pmedurable.com.